

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 DÉCEMBRE

Paris, jeudi, 3 heures.

Nous sommes en pleine période révolutionnaire.

Au mépris de la Constitution, le Parlement a déclaré le Président de la République responsable, et il le somme de se démettre avant l'expiration de ses pouvoirs.

D'autre part, la Chambre est bloquée par une foule hurlante qu'on évalue à 6 ou 8,000 personnes. On crie : *Vive Grévy ! et : A bas Grévy ! A bas Ferry ! Vive Boulanger !* Et le chant sinistre du *Ça ira* alterne avec les vociférations.

A l'intérieur du Palais-Bourbon, derrière les grilles hermétiquement fermées, sous la protection des baïonnettes, des discussions de tous furieux, le désordre, le désarroi.

Reinstitué ce matin par décret, le ministre Rouvier est de nouveau démissionnaire. C'est l'anniversaire du Deux-Décembre ; c'est l'anarchie ; c'est la Révolution.

En séance de la Chambre des députés, les applaudissements et les bravos prolongés qui, sur presque tous les bancs de la Gauche, ont salué l'annonce de la démission du Cabinet — démission motivée par le refus de M. Jules Grévy d'abandonner le pouvoir — ont eu la signification d'une sommation à l'adresse du Président de la République.

Cette sommation, M. Charles Floquet l'a soulignée, lorsqu'à la suite des déclarations du duc de Doudeauville et de M. Cazeaux, il a invité M. Rouvier à faire connaître à M. Jules Grévy les manifestations de la Chambre.

En s'ajournant à 4 heures, l'assemblée du Palais-Bourbon a semblé décider qu'elle donnait à M. Grévy un délai de deux heures pour se démettre.

M. de La Rochefoucauld a eu raison de protester contre ce délai.

Une Chambre soucieuse de sa dignité saurait répondre à l'injurieuse obstination du beau-père de Wilson par autre chose que la concession d'un nouveau répit.

Dans une interruption, M. de Baudry-d'Asson a proposé l'expulsion ; mais les républicains, qui ont violé la loi contre les Princes, ont été pris de scrupules en face du vieux ladre de l'Elysée.

Retranché derrière la Constitution, M. Jules Grévy se moque du Parlement. Il fait pour la Représentation nationale. Il exploite avec l'habileté d'un vieil usurier les compétitions de ses héritiers présomptifs. Il tient Ferry par la crainte de Freycinet et Freycinet par la crainte de Ferry. Et, aux nez des républicains furieux, il touche tranquillement ses 3,333 fr. 33 centimes par jour.

Pendant la suspension de la séance, les différents groupes républicains se sont réunis pour décider d'accorder à M. Jules Grévy un second délai de deux heures. C'est à pouffer de rire.

A 4 heures 15 minutes, reprise de la séance. Les députés gagnent leurs bancs au milieu de l'émotion produite par les manifestations extérieures et par la nouvelle que M. Rouvier a été irrévérencieusement congédié par M. Grévy, sans emporter le moindre message.

Immédiatement, M. Viette parait à la tribune avec un projet de résolution portant une douzaine de signatures radicales — notamment celle de M. Clémenceau — et ainsi conçue :

« La Chambre, attendant la communication qui lui avait été promise, s'ajourne à six heures du soir. »

Une triple salve d'applaudissements accueille cette nouvelle mise en demeure. Le projet de résolution est adopté par 534 voix contre 3.

Cette fois, M. Grévy voudra-t-il comprendre ?

Au milieu des acclamations qui saluent la proclamation du vote, une voix s'élève pour demander si à 6 heures la Chambre serait en sécurité.

« Les ministres démissionnaires, répond M. Floquet, restent responsables de l'ordre public et du fonctionnement de la Constitution. Les hommes qui sont sur ces bancs sont dignes de remplir cette mission. »

Nouvelles salves d'applaudissements. Explosions de bravos prolongés. Faut-il que les républicains aient peur pour acclamer de la sorte ce cabinet Rouvier, ignominieusement congédié il y a quelques jours !

Chose digne de remarque : les manifestants les plus bruyants, les plus enthousiastes, appartiennent à la Gauche radicale et à l'Extrême-Gauche. Pourtant Rouvier passe pour être l'homme de Jules Ferry.

A cette heure encore, la Chambre attend, avec une patience angélique, qu'il plaise au vieux de l'Elysée de s'en aller. Et la foule gronde menaçante autour du Palais-Bourbon. La situation est grave.

LA JOURNÉE D'HIER

2 heures. — Vive agitation au Palais-Bourbon.

Les couloirs sont remplis ; le bruit se répand que M. Grévy ne donnera pas sa démission ; c'est une stupéfaction pour les uns, un éclat de rire de la part de tout le monde. Il se bornera à un message d'explications.

2 h. 40. — Changement à vue : M. Grévy ne part plus. Il a dit ce matin à ses ministres que les événements intérieurs et extérieurs lui commandent de rester à son poste. Il a terminé par ces mots textuels : « Je croyais vous dire adieu, je ne vous dis qu'au revoir. »

2 h. 25. — On dit que le maintien de M. Jules Grévy pourrait être le signal de troubles dans la rue aussi bien que l'aurait été la nomination de M. Jules Ferry à la présidence de la République.

Le gouvernement s'attend évidemment à du tapage. Il a multiplié les précautions autour du Palais-Bourbon.

Plusieurs compagnies sont massées dans les cours du ministère de la guerre et attendent, baïonnette au canon ; elles ont été introduites par pelotons de huit à dix hommes.

Ce matin même sont arrivés de Brest et de Cherbourg deux bataillons d'infanterie de marine en tenue de campagne, avec les gibernes bourrées de cartouches.

2 h. 50. — Les troupes de la garnison de Paris ont été consignées dans leurs casernes respectives, en prévision d'événements graves.

Le piquet de la Chambre a été renforcé de quatre cents hommes d'infanterie.

D'un autre côté, le service d'ordre aux alentours du Palais-Bourbon est composé de nombreux agents de police placés sous les ordres de M. Brocheton, inspecteur divisionnaire.

Depuis midi, les deux escadrons de la garde républicaine sont sous les armes dans la cour de la caserne de la Cité, attendant un ordre de départ.

4 h. 30. — La Chambre, réunie à 4 heures, a passé immédiatement au vote de l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, attendant la communication de M. le Président de la République, s'ajourne à six heures. »

M. le président dit qu'il s'agit d'une motion d'ordre du jour, que la déclaration d'urgence n'est pas nécessaire et que le vote peut avoir lieu immédiatement. (Aux voix !)

A la majorité de 534 voix contre 3, sur 534 votants, la proposition est adoptée. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. Gerville-Réache demande qui est responsable de l'ordre.

M. le président dit qu'il y a un ministère responsable de l'ordre public et du respect de la Constitution et que les hommes qui sont sur le banc du gouvernement sont dignes de remplir cette mission. (Vifs applaudissements au centre et à gauche.)

La séance est suspendue à quatre heures et demie.

REUNION DES GAUCHES

4 heures. — L'Union des Gauches s'est ralliée à la proposition de l'Extrême-Gauche tendant à ce que la Chambre s'ajourne à six heures.

Les délégués des groupes vont se réunir à la Gauche radicale.

On adopte le projet de résolution suivant :

« La Chambre, déclarant qu'elle attend la communication promise par le Président, s'ajourne à six heures du soir. »

Les indépendants, considérant que cette résolution renferme une injonction inconstitutionnelle, proposent la résolution suivante :

« La Chambre, attendant le ministère responsable que le Président de la République a le devoir de former, s'ajourne à six heures du soir. »

MANIFESTATIONS

5 h. 40. — Pendant la suspension de la séance, les couloirs de la Chambre sont envahis par une foule compacte de députés et de journalistes de toutes opinions.

M. Déroulède, très entouré, déclare que la République en danger doit être sauvée par M. Grévy, autour de qui doivent se grouper tous les patriotes.

Mais au dehors les choses ne se passent pas d'une façon aussi calme.

La nouvelle de la résolution prise ce matin par le Président de la République s'est répandue dans Paris comme une traînée de poudre et les faubourgs sont descendus pour manifester devant le Palais-Bourbon.

A 2 heures 1/2, une première bande est arrivée par la place de la Concorde.

Environ 500 ouvriers, ayant à leur tête le citoyen Maxime Lisbonne, et criant à tue tête : *Démission ! démission ! sur l'air fameux des Lampions.*

Au même moment, arrivent deux brigades de gardiens de la paix, sous les ordres de M. Gutzwiller. Les abords du Palais sont balayés en quelques minutes, malgré les protestations des citoyens refoulés.

Il est 2 heures 1/2 : les issues du pont sont gardées. Une nouvelle troupe de 1,500 à 2,000 manifestants débouche par le boulevard Saint-Germain en chantant la *Marseillaise* et en criant : *A bas Grévy ! A bas Ferry ! Vive la Révolution !*

Cette nouvelle bande franchirait aisément la haie de sergents de ville, mais du renfort arrive. Deux escadrons de cavalerie viennent au grand trot de leurs chevaux, renversant sur leur passage quelques curieux dont une femme âgée.

On ferme les grilles de la Chambre et toutes les précautions sont prises pour protéger les députés contre un coup de main.

Louise Michel circule, très agitée dans les groupes, et Maxime Lisbonne se détache de ses amis pour venir en délégué parler aux députés de l'Extrême Gauche.

L'entrée lui est refusée. M. Clovis Hugues fait un discours du peron et s'écrie que c'est une honte et que le peuple doit marcher sur l'Elysée.

Dans l'intervalle, la foule s'est augmentée. Plus de six mille manifestants hurlent à l'extérieur. Les questeurs prient le colonel de placer devant la grille de la cour une haie de soldats. Cet ordre est exécuté immédiatement.

C'est, paraît-il, le capitaine Cunéo d'Ornano, frère du député, qui est de service aujourd'hui.

On vient annoncer à M. Déroulède que l'on se bat sur le quai et que les cris les plus nombreux sont proférés contre M. Grévy.

Aussitôt il se précipite au dehors. En avant d'Artagnan, va combattre pour ton roi !

Il grimpe sur les grilles et prononce un discours dont les principales phrases nous arrivent et se résument par ces mots : *Vive Grévy ! Vive Boulanger ! Vive la République ! Vive la loi protégée par l'armée !*

Des sifflets et des lazzi accueillent ses paroles. A ces protestations on répond par : *A bas les révolutionnaires ! A bas les dictateurs ! A bas les présidents et vive la France !* Une poussée formidable se produit. On ne laisse plus maintenant entrer ni sortir.

Un instant, M. de Baudry-d'Asson se trouve pris au dehors, ne pouvant rentrer.

M. Déroulède ne peut rentrer qu'à quatre heures dans la salle des Pas-Perdus, et c'est pour avoir une discussion acharnée avec M. Clovis Hugues.

La place de la Concorde est couverte de monde. Il y a plus de vingt mille manifestants, ameutés et ne demandant qu'à faire consacrer par du sang ce nouveau 2 décembre.

6 heures. — Au moment où les députés rentrent dans la salle des Pas-Perdus pendant la seconde suspension, nous rencontrons M. Proal qui nous déclare n'avoir eu aucune connaissance du retrait de la démission.

Cette démission était décidée, le Message avait été lu ce matin et, renseignement pris, c'est à midi que M. Jules Grévy a changé d'avis brusquement.

On assure que des considérations de politique étrangère sont la cause de cette détermination soudaine.

M. Proal nous a quitté, se rendant à l'Elysée.

En cas de non démission, on parle de la possibilité d'une combinaison ministérielle, ayant à sa tête M. Goblet ou M. Flourens.

6 h. 40. — Les nouvelles actuelles sont que le Président est inébranlable.

Un incident. — Dans la courte séance qui a eu lieu, M. de Baudry-d'Asson a été amené à dire de son banc de manière à ce que la Chambre l'entende bien :

« Ce n'est pas la démission qu'il faut, c'est l'expulsion. »

6 h. 30. — M. Clémenceau a l'intention de proposer à la Chambre de se réunir à dix heures, cela permettrait de voir quelques sénateurs et de lever les scrupules qu'ils pourraient avoir au sujet de la révision de la Constitution.

M. Goblet s'est rendu au Sénat dans la même intention.

Les ministres se sont réunis à l'Elysée.

A 6 heures 20 minutes, la séance est reprise.

M. Rouvier lit une communication. Le cabinet a fait connaître au Président de la République la double délibération prise par le Sénat et par la Chambre.

M. Grévy a déclaré qu'il ne voulait pas entrer en conflit avec les représentants du pays.

Il fera connaître demain au pays son sentiment sur la situation et les résolutions qu'il croira devoir prendre. (Violentes exclamations à gauche.)

En conséquence, le ministère a retiré sa démission et demande à la Chambre de s'ajourner à demain.

Les radicaux protestent avec véhémence. M. Viette demande le renvoi de la séance à demain. Cris : Non ! non.

M. Basly propose à la Chambre de siéger en permanence.

Par un vote à main levée, la Chambre s'ajourne à demain deux heures.

La séance est levée à 6 h. 30, au milieu d'une profonde agitation.

6 h. 50. — Un grand nombre de manifestants, abandonnant momentanément les alentours de la Chambre, se sont rendus à l'ambassade russe devant laquelle ils ont crié : Vive la Russie ! Vive Boulanger !

SEANCE DE NUIT AU SENAT

8 h. 1/2. — Le Sénat, qui avait suspendu sa séance à 5 heures moins le quart, l'a reprise à 8 heures.

M. Rouvier a fait une déclaration analogue à celle qu'il avait précédemment portée à la tribune de la Chambre.

Le Sénat a fixé sa prochaine séance à demain 2 heures.

Ainsi, d'après ce que M. Rouvier a annoncé aux Chambres dans leur séance de nuit du 4^{er} décembre, c'est donc aujourd'hui vendredi, à la tribune, qu'il sera donné connaissance du message du Président de la République (à l'heure où notre journal paraît).

Le Congrès aura très probablement lieu demain samedi.

LE MANIFESTE ANARCHISTE

Le *Cri du Peuple* a publié le manifeste anarchiste dont voici le texte :

« Travailleurs de Paris,

» Tous les partis politiques cherchent votre appui afin de faire triompher leur cause; jamais désordre n'a été plus grand; dans le camp des politiciens, chacun désire le pouvoir, mais nul ne peut le conquérir sans vous. Et vous restez indifférents à leurs appels.

» Pourquoi ?

» Parce qu'aucun d'eux n'a votre confiance, tous vous ont plus ou moins trahis.

» Que ce soit Ferry, Freycinet, Saussier et même Boulanger ou Clémenceau, vous sentez bien qu'après avoir mis ces messieurs au pouvoir, votre situation de malheureux exploités ne serait pas changée — les impôts, le loyer, l'exploitation capitaliste pèseraient toujours sur vous.

» Le général Boulanger au pouvoir, ce serait la guerre entre deux peuples malheureux.

» Nous avons raison d'en vouloir à Bismarck; mais, hélas ! s'il y a une guerre, ce n'est pas lui qui disparaîtra, ce sont de pauvres diables comme nous qui seront massacrés, et nos exploitateurs et les leurs seront plus puissants que jamais. Donc, pas de guerre !

» Clémenceau et les autres ne valent pas mieux; aucun ne changera la situation.

» Restent les révolutionnaires partisans d'une dictature ou d'un gouvernement provisoire avec lequel ils tenteraient de fonder la République égalitaire.

» Si le peuple était décidé à exproprier la bourgeoisie, il n'aurait pas besoin de gouvernement pour cela, au contraire, il le supprimerait, car il n'a de raison d'être que pour protéger les capitalistes.

» Les anarchistes, qui n'ont d'espoir que dans la révolte, sont heureux de constater le dégoût qu'éprouvent les travailleurs pour les politiciens. Bientôt, nous l'espérons, ce dégoût deviendra de la haine, et au lieu de s'emballer pour les individus, le peuple se passionnera pour les idées de justice et d'égalité. Alors, il nous verra combattre avec lui, et comme nos frères de Chicago, donner, s'il le faut, l'exemple.

» Assez de parlementarisme ! Assez de comédies !

» Guerre à mort aux capitalistes !

» Que les pauvres, les travailleurs, reprennent des richesses que les riches, les Wilson et les Rothschild, leur ont volées sur leur travail.

» Que la spéculation commerciale disparaisse avec le capital, et alors l'harmonie existera.

» En dehors de ces moyens, il n'y a rien à faire, que de répandre les idées d'émancipation, se révolter individuellement contre les injustices, se donner du courage mutuellement afin que nous puissions engager, le plus vite possible, la grande bataille.

» Pour le groupe anarchiste de la Goutte-d'Or,

» TORTELLIER. »

Ce manifeste a été affiché, sur les murs de Paris, principalement dans les quartiers excentriques.

Les plus exaltés des révolutionnaires ne font pas seulement de la propagande par des « admonestations », mais aussi par des actes.

— Tiens, a dit hier, au faubourg Saint-Antoine, un anarchiste menuisier de profession, en montrant un revolver, voilà ce qui fera l'affaire de la bourgeoisie pourrie !

La classe ouvrière est très inquiète; depuis qu'il est question de la réunion du Congrès, beaucoup de patrons ont diminué les heures de travail, d'autres ont renvoyé des ouvriers.

La misère est générale.

Des groupes d'ouvriers ont adressé des suppliques à M. Grévy lui demandant de les aider dans la mesure du possible. Le chef de l'Etat n'a pas usé de la griffe présidentielle pour répondre à ces malheureux.

Si l'inquiétude règne dans la classe pauvre, elle est beaucoup plus grande dans la haute finance. Nous pourrions citer des banquiers qui, dans la crainte d'un mouvement révolutionnaire, ont déjà fait partir de Paris leurs familles.

Quant aux étrangers qui se trouvaient dans la capitale, ils retournent tous dans leur pays : les grands hôtels voient diminuer leur recettes dans des proportions considérables.

A Versailles, les mesures sont prises pour éviter, à la proclamation du résultat du Congrès, toute manifestation.

Les groupes révolutionnaires du chef-lieu de Seine-et-Oise offrent l'hospitalité aux délégués de Paris et des départements.

Toutes les villes importantes ont envoyé des délégués.

Quant au service de la préfecture de police, M. Guillot, chef adjoint à la police municipale, est parti pour Versailles; de nombreuses escouades de gardiens de la paix d'arrondissements et des brigades centrales — ces derniers sont en armes — seront casernées à Versailles la veille de l'ouverture du Congrès.

TOUS DÉSHONORÉS

La situation inspire au *Temps* des réflexions pleines de tristesse :

« Celui qui, étant le premier d'entre nous, devrait en être le plus respectable, en aura été le moins respecté. Comme il est des mots et des choses irréparables, les soupçons, les accusations, les calomnies le suivront à l'Élysée, et voilà le plus noble mandat que puisse ambitionner un républicain empoisonné à sa source même par des républicains.

» Les auteurs de la Constitution avaient eu l'esprit de prévoir et le bon sens de prévenir le danger qui apparaît en ce moment à tous les yeux : ils avaient décidé que le remplacement du Président, disparu pour une cause quelconque, aurait lieu « immédiatement » : ils avaient ainsi très sagement supprimé cette période électorale qui met les républicains aux prises les uns avec les autres en les déshonorant tous. »

Le fait est que les républicains donnent depuis quelques jours un étrange spectacle.

Ils s'injurient à pleine bouche, ils se jettent toutes sortes de projectiles à la face et ils font de leur mieux pour se déshonorer les uns les autres.

Le *Temps* a tort cependant de croire que le régime n'y soit pour rien; il est la cause de ce spectacle « déshonorant ».

Le *Journal officiel* publie un décret, rendu sur la proposition du président du conseil, ainsi conçu :

« M. Ferron (Théophile-Adrien), général de division, ministre de la guerre, est promu à la dignité de grand-officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur. Commandeur du 27 décembre 1884. Titres exceptionnels. »

M. Rouvier remercie M. Ferron d'avoir bien voulu accepter la place de M. Boulanger et de s'être exposé aux outrages que celui-ci a fait adresser à son successeur par quelques amis dévoués.

L'ÉLECTION DU NORD

Nous recevons communication d'un intéressant article consacré par M. A. Maron, notre distingué confrère de la *Vraie France*, de Lille, à l'élection du Nord. En voici la conclusion :

« La défaite des candidats conservateurs, en dépit de tous leurs mérites personnels et des circonstances qui les favorisaient si puissamment, doit donner à réfléchir à ceux entre les mains desquels repose la direction du parti. Les républicains — nous voudrions nous servir d'un autre terme, mais c'est le seul qui soit capable de caractériser la politique antireligieuse, antisociale et antinationale qui nous met à deux doigts de notre perte, — les républicains disposent sans effort aucun de l'immense majorité des gens sans aveu; de plus, ils ont une organisation qu'ils se sont donnée la peine de constituer et qu'ils entretiennent sans relâche. Nous autres, nous sommes, à ce point de vue capital, dans un état d'infériorité manifeste; et tant que nous compterons, comme cette fois, sur notre bon droit et sur le zèle spontané de quelques-uns — surtout quand il s'agit de mettre en mouvement plus de 350,000 électeurs répartis sur un territoire comme celui de cet immense département — nous pouvons nous attendre à pareille aventure. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1^{er} décembre.

Le marché est un peu fiévreux et ressent — ce qui est assez légitime — le contre-coup des tergiversations présidentielles. On cote : le 3 0/0, 81.40; le 4 1/2 0/0, 106.95.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1,370. Les obligations foncières et communales du Crédit Foncier gardent une bonne tenue et donnent lieu à des transactions très suivies. Les capitaux de l'épargne s'y emploient de préférence par ce fait que n'étant pas dans la spéculation elles constituent un placement de tout repos.

La Société Générale est très fermement tenue à 451.25. Les bilans mensuels font ressortir une augmentation constante dans sa clientèle et dans le chiffre de ses bénéfices.

Les Dépôts et Comptes courants sont très fermes à 600.

La Compagnie d'assurances l'Aigle-Vie est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier exercice accuse d'incessants progrès. Le compte des profits et pertes se solde par un excédent de près de 200,000 fr.

La Compagnie Transatlantique est toujours délaissée à 522.50. Le public se défie de ce titre dont les garanties reposent sur des gages fortement majorés, et il y a lieu de croire que l'échange des titres n'a pas donné les résultats qu'on en attendait.

L'action de Panama s'inscrit à 271.25. Les baissiers font tous leurs efforts pour se procurer du titre. Les porteurs doivent donc se tenir en garde contre les propositions qui leur sont faites.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont bien tenues.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

COMITÉ DES DROITES

Le Comité des Droites adresse la circulaire suivante à tous les conseillers municipaux des départements soumis au renouvellement triennal du Sénat :

« Monsieur le Conseiller municipal, « Vous êtes appelé, le dimanche 4 décembre, à choisir les délégués qui doivent élire les sénateurs de votre département.

» La loi veut que cette élection se fasse sans débat. Les délégués sont ainsi désignés sans mandat défini et restent libres de voter à leur gré. Il est donc essentiel que les conseillers municipaux se concertent avant la séance s'ils veulent que leur confiance ne soit pas trompée.

» Cette précaution a, dans les circonstances actuelles, une importance décisive pour l'avenir de notre pays et pour votre fortune particulière. Ce sont les choix mauvais et les élections irréfléchies qui ont réduit la France à cet état de misère et d'anarchie où elle peut périr si vous ne nous aidez à la sauver.

» Depuis dix ans, elle est aux mains des députés républicains, des sénateurs républicains, des ministres républicains. Lorsqu'ils prirent le pouvoir, ils recevaient des conservateurs, qui avaient administré et gouverné la République à ses débuts, une France calme, unie, laborieuse, confiante en ses destinées, en pleine paix et en pleine prospérité.

» Voyez ce qu'ils ont fait !

» La situation financière peut se résumer ainsi : gaspillage de la fortune publique, déficit, accumulation de dettes, emprunts continus et banqueroute inévitable;

» Les emprunts réalisés depuis 1878 s'élèvent à 6 milliards 500 millions;

» Les dépenses ont été augmentées, depuis 1877, de 4 milliard par an.

» Le déficit annuel dans le budget est, depuis 1884, de 700 millions.

» Voilà ce qu'ont fait les républicains de la fortune publique !

» La situation politique n'est pas meilleure.

» Le désordre est partout, et il n'y a d'autorité nulle part. Le parti républicain n'a usé du pouvoir que pour troubler la paix sociale, semer partout la discorde et la haine, proscrire la liberté religieuse, confisquer la liberté d'enseignement, bouleverser toutes les administrations publiques, et, en fin de compte, aboutir à l'anarchie.

» Les mœurs qu'il a introduites dans la politique se dénoncent par des révélations qui font aujourd'hui le scandale du monde. La concussion, la vénalité, la fraude, le vol, ont avili le pouvoir, et les journaux républicains eux-mêmes ont signalé à l'indignation publique « les escrocs de l'Élysée. »

» L'autorité publique ainsi dégradée n'est plus une défense sociale. Elle livre l'État et la fortune des citoyens aux entreprises des factions révolutionnaires, qui croissent d'autant plus vite en force et en audace que rien ne les contient plus. Et ce péril intérieur est doublé d'un autre péril qui en est la conséquence : c'est l'imminence de la guerre extérieure.

» Le progrès du radicalisme et son avènement au pouvoir ont pour effet immédiat d'écarter de la France les alliances sur lesquelles elle pourrait compter. Il n'est point de gouvernement monarchique qui puisse se faire le défenseur ou l'allié d'un peuple voué à l'anarchie et devenu volontairement le foyer de la contagion révolutionnaire.

» Ainsi, la banqueroute, l'anarchie, la guerre sociale, la guerre extérieure, voilà la situation que nous a faite ou que nous préparons le parti républicain.

» Voulez-vous que cela dure ?

» Si vous avez assez de ces épreuves, si vous pensez avec nous qu'il n'est que temps de prévenir les catastrophes qui leur feront suite, joignez votre effort aux nôtres et travaillons ensemble à la délivrance de la Patrie.

» Nous ne sommes pas des révolutionnaires, vous le savez. Vous avez vu les conservateurs au pouvoir; ils ont su, de 1874 à 1876, assurer au pays l'ordre, la paix et la prospérité. Aidez-nous à arracher la France des mains de ceux qui l'ont dévastée, en confiant à des délégués conservateurs le soin de vous représenter dans le collège électoral du 5 janvier prochain.

» LE COMITÉ DES DROITES. »

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX

Nous rappelons que les Conseils municipaux du département sont convoqués pour dimanche 4 décembre, à midi, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 5 janvier prochain.

Tout électeur de la commune peut être choisi comme délégué.

Le vote doit avoir lieu au scrutin secret.

Les Conseils qui élisent 1, 2 ou 3 délégués, nomment un suppléant.

Ceux qui élisent 6 ou 9 délégués, nomment 3 suppléants.

Ceux qui élisent 12 ou 15 délégués, nomment 4 suppléants.

Ceux qui élisent 24 délégués, nomment 5 suppléants.

A Saumur, aux élections des délégués du

A LOUER PRÉSENTEMENT
Jolie Maison
 Avec jardin devant et jardin touchant la boire,
 Ancienne maison Simon, maire de Saint-Lambert.
 S'adresser, pour visiter, à M. de Borville, hôtel de la Poste, et, pour traiter, à M. GUENIVEAU, château de la Salle, à Montreuil-Bellay.

A LOUER MAISON NEUVE
 Très confortable,
 12, rue de l'Ancienne-Messagerie.
 S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (787)

A VENDRE GRAINES DE FOIN
 Chez M. BRUNET, marchand de fourrages, en face l'église Saint-Nicolas.

A LOUER DE SUITE VASTE MAISON
 Près l'église de Nantilly,
ÉCURIE ET REMISE
 S'adresser au bureau du journal.

A LOUER DE SUITE APPARTEMENT
 Rue de la Petite-Bilange, 26.
 S'y adresser.

UN HOMME de la Charente, connaissant parfaitement la distillerie, désire trouver une place pour distiller le vin.
 S'adresser au bureau du journal.

M. et M^{me} JUBY, hôtel du Canard-Rouge, rue du Petit-Versailles, continuent comme par le passé à s'occuper du placement des domestiques des deux sexes. (831)

M. BRETON, restaurateur, quai de Limoges, 65, a l'honneur de prévenir le public qu'il ne payera pas les dettes de sa femme, née MARIE FRANÇOIS. (800)

M. BALZEAU-MAURAT, entrepreneur, déclare qu'il n'a rien de commun avec M. PERDRIAU, entrepreneur au Pont-Fouchar.

EAU MINÉRALE NATURELLE
VICHY
 Sources de l'État. Applications en médecine :
 GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
 HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.
 CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.
 HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
 Administration de la C^{ie} concessionnaire :
 PARIS, 8, Boulevard Montmartre.
 EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
 Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.
 Saumur, Imp. P. GODET.

LE COLLÈGE DE SAUMUR
 PRÉPARE AUX
ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
 ET A L'EMPLOI
D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte
 L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

LA SAUMUROISE
 Assurance Mutuelle contre la Mortalité des Chevaux,
 Etablie entre les communes de Saumur, Bagneux, Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levés.
 Pour tous renseignements, s'adresser à M. RICHARD, vétérinaire, 20, rue Saint-Jean, Saumur.

CACAO VAN HOUTEN
 pur et soluble en poudre.
 Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.
Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.
 Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)

DENTS
Léon A. Fresco
 Chirurgien-Dentiste
 68, QUAI DE LIMOGES
 SAUMUR
 Extraction, Aurification—Prix modéré.

MAGASIN PITTORESQUE
 VOLUME DE 1887
 10 fr. le volume broché
 11 fr. 50 le volume cartonné
 Nota. — Par la poste, 1 fr. 50 en sus des prix ci-dessus.
 Paraissant le 15 et le 30 de chaque mois
 Rédacteur en chef: M. ÉDOUARD CHARTON
 BUREAUX: 29, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29, A PARIS
 ABONNEMENTS POUR 1888
 10 fr. pour Paris.
 12 fr. Départements.
 13 fr. Union postale.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} DÉCEMBRE 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	81 80	81 80	Est	771 25	770	Obligations.			Gaz parisen	531	530
3 % amortissable	84 70	84 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1237 50	1235	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	527	526	Est	390 25	390
3 % (nouveau)	81 30	81 25	Midi	1165	1158 75	— 1865, 4 %	521 50	521 50	Midi	397 75	397
4 1/2 % (nouveau)	107	106 80	Nord	1540	1533	— 1869, 3 %	409 75	408 50	Nord	403	403 25
Obligations du Trésor	513 75	514	Orléans	1800	1795	— 1874, 0 %	394 75	394 25	Orléans	308	308 50
Banque de France	4260	4270	Ouest	867 50	867 50	— 1875, 4 %	515	512	Ouest	397 75	397 25
Société Générale	450	450	Compagnie parisienne du Gaz	1304	1303 75	— 1876, 4 %	516	514	Paris-Lyon-Méditerranée	395 25	396
Comptoir d'escompte	1030	1032 50	Canal de Suez	2007 50	2005	Bons de liquid. Ville de Paris	522	522	Paris-Bourbonnais	393 50	394
Crédit Lyonnais	557 50	557 50	C. g. Transatlantique	522 50	521 25	Obligations communales 1879	476	475	Canal de Suez	590 75	590 75
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1380	1370	Russe 5 0/0 1870	99 30	99 40	Obligat. foncières 1879 3 %	475 25	475	Panama 6 0/0	370	357
Crédit mobilier	330	332 50				Obligat. foncières 1 83 3 %	385 75	384			
Canal Intér.-Panama	280	270									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR — MONTREUIL — THOUARS — LOUDUN — POITIERS								SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ								SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR.							
STATIONS	Expr.	Omn.	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	STATIONS	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	STATIONS	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.				
Saumur (ori.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur (or.)	»	4 16	»	8 34	Saumur (ori.)	7 57	11 54	1 33	3 05	5 42	11 7				
Saumur (état)	»	6 50	8 24	10 27	»	4 13	8 30	Saumur (état)	8 31	4 19	»	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»				
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 41	»	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 26	»	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»				
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil (a.)	9 19	4 55	»	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»				
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 1	»	4 40	8 56	— (dép.)	9 29	5	»	9 20	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47				
Montreuil (a.)	2 31	7 29	9 19	11 15	»	4 55	9 11	le Vaudelnay	9 40	5 11	»	9 30	Chât.-d.-Loir.	10 07	2 14	2 58	5 09	7 43	12 31				
— (dép.)	2 34	7 33	»	11 24	»	4 59	9 18	Baugé	9 50	5 20	»	9 42											
Thouars	2 53	8	»	11 57	»	5 27	9 38	Doué	9 57	5 27	»	9 51											
Loudun	»	8 10	»	»	»	5 52	9 52																
Poitiers	»	10 33	»	»	»	»	12 12																

LIGNE D'ORLÉANS
 ANGERS — SAUMUR — TOURS

STATIONS	Direct.	Omn.	Expr.	Omn.	Omn.	Omn.	Direct.
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 39	9 05
La Ménitrie	»	6 52	7 10	9 10	12 08	2 42	6 13
Les Rosiers	»	7 19	»	9 18	12 17	3 52	6 42
St-Clément	»	7 36	»	9 35	12 34	3 59	6 59
St-Martin	»	7 53	»	9 52	12 51	4 07	7 06
Saumur (a.)	»	8 22	7 46	9 34	13 44	4 20	6 49
— (dép.)	»	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53
Varennes	»	8 05	8 08	9 57	1 01	4 45	7 20
Port-Boulet	»	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 30
Langeais	»	4 26	8 59	10 19	1 53	5 48	7 59
Tours	»	5 05	9 49	11 05	2 36	6 35	8 42

TOURS — SAUMUR — ANGERS

STATIONS	Expr.	Omn.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Direct.
Tours	1 23	5	7 15	11 33	2 05	5 25	8 45
Langeais	»	2 13	5 43	9 13	2 49	6 08	9 30
Port-Boulet	»	2 88	6 20	9 39	3 09	6 43	10 09
Varennes	»	»	6 32	9 51	3 27	6 54	10 21
Saumur (a.)	»	»	6 57	10 04	3 44	7 06	10 34
— (dép.)	»	»	3 03	6 52	9 12	3 29	7 12
St-Martin	»	»	»	7 06	9 26	3 45	7 39
St-Clément	»	»	»	7 13	9 33	3 51	7 46
Les Rosiers	»	»	»	7 21	9 41	3 57	7 54
La Ménitrie	»	»	»	7 28	9 49	4 03	8 01
Angers	»	»	»	7 35	9 57	4 09	8 08

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 05	1 18	7 20	1 15
Vivry	7 24	1 31	7 33	1 30
Longué	7 45	1 45	7 48	1 45
Jumelles	8 08	1 57	8 01	1 57
Baugé	8 33	2 13	8 18	2 13
Clefs	9 01	2 30	8 37	2 30
La Flèche	9 20	2 45	8 52	2 45

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte
Saumur	7 46	9 26	4 31	7 43	4 33	8 58	
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	8 10	4 54	9 22	
Chinon	9 04	12 50	7 14	9 04	7 06	10 34	